PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES MENSUELS
POUR LES ÉLÈVES INTERNES OU INTERNES- EXTERNES
MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

-

Référence unique du mandat : FR41ZZZ485339000028160001SRH00001

Type de contrat : SDD-CORE / PRELEVEMENT REPAS

Nom – Prénom : Classe : Numéro de badge :	**Type de paiement :** - Paiement réccurent/répétitif : **Oui** - Paiement ponctuel : **Non**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier désigné ci-dessous à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 3 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA **FR 41 ZZZ 485339**

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom – Prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays	Agent comptable de l'établissement Nom : LPO TOUCHARD – WASHINGTON Adresse : 8 PLACE WASHINGTON – CS 31937 Code postal : 72019 Ville : LE MANS CEDEX 2

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER	
IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identification Code)
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |	| | | | | | | | | | |

Signé à : Signature :

Le :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :
En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessus. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec le créancier.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.